

209C0470  
FR0000120644-FS0198

30 mars 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE DANONE**

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 mars 2009, la société par actions simplifiée Legendre Holding 22 (1) (32, rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 janvier 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE DANONE, et détenir à cette date 26 715 821 actions GROUPE DANONE représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE DANONE.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 mars 2009, 26 606 926 actions GROUPE DANONE représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société (3).

---

(1) Détenue à hauteur de 99,98% par la société Eurazeo.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 513 802 144 actions représentant 538 119 354 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 513 802 144 actions représentant 538 232 339 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.